Envoyé en préfecture le 22/11/2021

Reçu en préfecture le 22/11/2021

Affiché le

ID: 059-215903691-20211115-151101CARROIRE-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 NOVEMBRE 2021

NOMBRE:

L'an deux mil vingt un

• de Conseillers en exercice 27

Le quinze novembre

• de présents 19

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

de votants 26

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation

légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET

TARIFS DES LOCATIONS DE LA SALLE DE LA CARROIRE 2022

Etaient présents :BAUDRIN P. MERCIER C. RAMEZ D. COLLET G. COLLET C. THUILLET M. DUMOULIN H. DELANNOY JM. REZIGA JC. GLINEUR S. LEDOUX H. DESROUSSEAUX C. DEVEMY A. MERESSE B. LE MAIGNENT B. RIFF C. BLONDEAU L. PLOUVIER I. AIT

BAHAA.

Etaient excusés : PORQUET V. PHILIPPE L. MONTAY G. MALABOEUF A. PIROTTE S. COQUELET F. SPOTO S. GRAND C.

Le Maire certifie que le compterendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17/11/2021

Procurations respectives à : COLLET C. BAUDRIN P. RAMEZ D. MERCIER . MERESSE B. LEDOUX H. RIFF C.

Etaient absents non excusés:

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 09/11/2021

Un scrutin a eu lieu, Mme COLLET Corinne a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. l'Adjoint aux Finances appelle l'attention de l'assemblée sur l'opportunité de revoir le tarif des locations applicables à la salle polyvalente de la Carroire à l'occasion des vins d'honneur et autres manifestations familiales et associatives.

Il propose une augmentation de tarifs en rapport avec les frais engendrés par l'occupation de cette salle et des cuisines.

Le Conseil Municipal, considérant que le tarif antérieur avait pris effet au 1^{er} janvier 2021 et après en avoir délibéré, adopte les tarifs ci-dessous qui prendront effet au 1^{er} janvier 2022.

	2021	2022
VINS D'HONNEUR	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
* personnes de la commune	107.00 €	109,00 €
* personnes extérieures	172,00 €	180,00 €

Envoyé en préfecture le 22/11/2021

Reçu en préfecture le 22/11/2021

Affiché le

ID: 059-215903691-20211115-151101CARROIRE-DE

REPAS CHAUD OU		
FROID		
* personnes de la commune	172,00 €	175,00 €
* personnes extérieures	243,00 €	255,00 €
Pour le week-end		
* personnes de la commune	223,00 €	227,00 €
* personnes extérieures	355,00 €	372,00 €

Les sociétés locales ne participeront aux frais d'utilisation des locaux qu'à l'occasion de l'organisation de repas pour un montant de 53,00 € (52.00 € en 2021).

En considération des services rendus, la mise à disposition gratuite sera consentie au personnel communal, à titre rigoureusement personnel, une seule fois dans l'année, à l'occasion de leur mariage ou remariage, des naissances des enfants et petits-enfants, communions solennelles ou mariages de leurs enfants, anniversaire decennal pour les ayant-droits, leurs conjoints et leurs enfants.

Conformément à la décision prise par délibération exécutoire du 2 juin 1995, la mise à disposition de la ligne téléphonique fera l'objet de la mise en recouvrement d'un forfait de 8 euros lors des locations de salles.

Toutefois, Afin de garantir la commune des défections injustifiées des demandeurs, l'assemblée locale a décidé par délibération du 30 décembre 2003, d'exiger le versement du montant total de la location payable dès réception du titre de recettes émanant de Monsieur le Percepteur en poste à MARLY LEZ VALENCIENNES, deux mois avant la date de location (de date à date). En cas de non paiement dans ce délai, la salle ne sera pas mise à disposition. La présente disposition ne s'appliquera pas aux sociétés locales.

D'autre part, considérant la nécessité de recouvrer le coût représentatif de la vaisselle cassée et du matériel mis à disposition emporté, l'assemblée décide d'appliquer les tarifs ci-annexés.

Les montants des locations et des coûts des matériels ou vaisselles seront versés entre les mains de M. le Trésorier Public, Percepteur de MARLY LEZ VALENCIENNES, sur émission d'un titre de recettes à l'article 752 du budget communal.

Vote: à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, MAING, le 17 novembre 2021 la Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI



ID: 059-215903691-20211115-151101CARROIRE-DE

COUT DES VAISSELLES ET MATERIELS

SALLE DE LA CARROIRE

SALLE DE LA CARROIRE					
DESIGNATION	PRIX	MANQUANT	TOTAL		
VERRES					
Ballons n° 2 (25 cl)	1.40				
Ballons n° 4 (14 cl)	1.40				
Coupes champagne	1.60				
Scotland (33 cl)	1.40				
Scotland (17 cl)	1.40				
Liqueur	1.60				
TASSES					
Arcopal	1.60				
ASSIETTES					
Creuses service	2.40				
Plates service	2.40				
Dessert service	2.40				
COUVERTS					
Fourchettes	2.40				
Couteaux	2.40				
Cuillères à soupe	2.40				
Cuillères à café	2.40				
PLATS					
Long ovales inox	11.85				
Moyen ovales inox	11.85				
Ronds inox	11.85				
Creux	11.85				
CORBEILLES PAIN					
Inox	4.05				
Alu	4.05				
Plastique	4.05				
Osier	4.05				
DIVERS					
Soupière inox	13.45				
Soupière verre	13.45				
Plateaux PVC	7.95				
Fourchette viande	6.25				
Couteaux boucherie	15.65				
Scie à pain	6.25				
Fouets	9.55				
Rouleau pâtisserie	27.75				
Pelles à tarte	10.25				

Envoyé en préfecture le 22/11/2021

Reçu en préfecture le 22/11/2021

Affiché le



ID: 059-215903691-20211115-151101CARROIRE-DE

		TOTAL 1	
DESIGNATION	PRIX	MANQUANT	TOTAL
Moule persil	15.65		
Cuillère bois	5.15		
Bols	2.40		
Tire-bouchon PM	5.65		
Salières- poivrières	10.25		
Saucières inox	11.85		
Doseurs pastis	5.15		
Décapsuleurs	3.25		
Cendriers	2.40		
GROS MATERIEL			
Marmites alu PM	79.05		
Fait-tout alu GM	134.05		
Plats à rôtir alu GM	67.05		
Plats pâtisserie	26.05		
Poêlons	19.75		
Passe Bouillon	55.65		
Planche à découpé	32.05		
bois			
Cafetière électrique	32.05		
Ouvre-Boîte PM	8.65		
Légumier inox	7.95		
Poêle à frire			
Bouilloire	23.75		
Casserole alu	32.05		
Louche service	7.25		
Louche GM	21.65		
Ecumoire	8.65		
Egouttoir	15.65		
Soupière	9.55		
Marmite GM	125.65		,
Plats ovales	11.85		
Saladier en verre	9.55		
		TOTAL 2	

RECAPITULATIF		
TOTAL 1		
TOTAL 2		
	TOTAL GENERAL	